

Papier de position des Vert-e-s vaudois-es sur les éoliennes

Situation

Les Vert-e-s doivent aborder la problématique de leur soutien à l'implantation éolienne dans le canton en tenant compte de deux valeurs auxquelles ils et elles sont attaché-e-s et qui peuvent, dans ce domaine, se trouver en contradiction entre elles :
le développement des énergies renouvelables, dans le cadre d'une politique de l'énergie visant à l'abandon du nucléaire et à la réduction de la consommation des énergies fossiles,
la protection des paysages, dans le cadre d'une politique de préservation de la nature et de la qualité du cadre de vie.

Actuellement, l'installation d'éoliennes en Suisse est promue par le biais de la rétribution au prix coûtant. Ce prix, fixé à un niveau relativement élevé, provoque un engouement dans les compagnies productrices d'électricité, et les projets se multiplient sans réelle coordination. Le « Concept de l'énergie éolienne pour la Suisse », publié en 2004 par l'Office fédéral de l'énergie, l'Office fédéral pour l'aménagement du territoire et l'Office fédéral de l'environnement, approuvé par les organisations de protection du paysage et par les électriciens, est dépassé. La technique a beaucoup évolué en six ans ; il est possible aujourd'hui de construire des éoliennes plus grandes, plus performantes, de sorte que 600 à 1000 éoliennes permettraient de produire autant d'électricité qu'une grande centrale nucléaire.

Méthode

Les Vert-e-s sont fondamentalement favorables au développement de l'énergie éolienne: il s'agit d'une énergie renouvelable, produite de manière décentralisée et propre (au sens où elle produit peu de déchets et ne provoque qu'une faible pollution de l'air). Les Vert-e-s sont également, et tout aussi fondamentalement, attaché-e-s à la protection des paysages, qui représentent des valeurs naturelles (espaces de nature intacte et de biotopes diversifiés propices au maintien de la diversité biologique), mais aussi des valeurs culturelles (attachement des habitant-e-s à leur cadre de vie traditionnel, présence de monuments historiques, rareté des espaces vierges de toute construction humaine).

Il y a, objectivement, un conflit d'intérêts. Les Vert-e-s ne peuvent pas trancher dans l'abstrait pour l'un ou pour l'autre. Ils ne peuvent pas combattre systématiquement les éoliennes au nom de la protection du paysage car ils risqueraient, ce faisant, de privilégier au final les promoteurs de l'énergie nucléaire. Ils ne peuvent pas non plus approuver automatiquement tout projet d'implantation d'éolienne, dans la mesure où l'on peut, avec l'éolien aussi, faire des projets mal pensés, mal situés, écologiquement, ou économiquement discutables.

Dans cette situation, les Verts estiment que chaque projet doit être étudié pour lui-même au moyen des critères ci-après, sur l'ensemble du territoire cantonal. Ils sont partisans d'une démarche pragmatique et souple, tout en s'engageant pour une planification cantonale, nationale ou du moins inter-cantonale impliquant d'associer les cantons et régions limitrophes. Ils considèrent que le cadre légal fédéral existant, en matière de protection du paysage, est suffisamment strict pour éviter qu'un canton ne commette des dommages irréparables sur le territoire dont il a la charge en matière d'aménagement. Le risque de mauvaises décisions cantonales est par ailleurs tempéré par le caractère réversible des implantations d'éoliennes.

Critères pour les projets de parcs d'éoliennes

La planification d'un parc éolien doit être soumise à une étude d'impact paysager, du type de l'«Analyse de l'intégration paysagère des éoliennes de Mont-Crosin, Bureau Natura, avril 2007».

La planification d'un parc éolien doit être soumise à une analyse technique approfondie, permettant de vérifier si le projet permet d'exploiter de manière efficiente le gisement éolien du lieu d'implantation.

Les intérêts déterminants de protection de cadre de vie sont relevés et mis en œuvre au niveau du plan sectoriel, en impliquant les habitant-e-s de la région concernée, ainsi que les organisations vouées à la protection de la nature, du paysage et du patrimoine sont considérés comme facteurs défavorables à l'implantation d'installations éoliennes :

- a. la présence de constructions historiques ou culturelles dignes de sauvegarde, les formes particulières de paysages ruraux traditionnels comme les paysages en terrasses,
- b. les crêtes exposées et intactes, parties d'un panorama montagneux marquant ou d'une silhouette paysagère,
- c. les passages d'oiseaux migrateurs, leurs places de repos et les « Important Bird Areas », les secteurs où vivent ou passent les grands oiseaux ou ceux sensibles au dérangement, les secteurs d'habitat des chauves-souris.

Les Vert-e-s demandent le strict respect de l'Ordonnance sur la Protection contre le Bruit et des normes allemandes en matière d'effet stroboscopique.

L'implantation d'éoliennes doit être en principe exclue dans les IFP. Les Verts s'engagent pour la concrétisation des objectifs des IFP et la révision des objets. Des exceptions sont toutefois admissibles si les objectifs de protection de l'objet IFP concerné ne sont pas menacés et sur la base de critères fixés au niveau fédéral. Des compensations doivent alors être prévues.

La production d'énergie sert en priorité à l'approvisionnement de la population de la région concernée.

Une partie des éventuels bénéfices doit être consacrée à la promotion de l'efficacité énergétique des régions concernées

Conclusion

L'approche souple et pragmatique des Vert-e-s les conduits à ne pas soutenir la revendication d'un moratoire dans ce domaine, pour éviter que la Suisse ne prenne, par perfectionnisme, un retard qui pénaliserait un secteur de pointe de son industrie et de sa recherche. Ils sont d'avis que la recherche et le développement doivent pouvoir se fonder sur des réalisations concrètes in situ. La technique dans le domaine de l'énergie tirée du vent est très jeune; il est vraisemblable qu'elle évoluera dans le sens d'une amélioration des rendements et d'une réduction des nuisances sonores, paysagères ou autres. Ces améliorations pourraient rendre concevables des installations éoliennes dans des zones où elles ne paraissent pas admissibles aujourd'hui. Une implantation en forêt (sous réserve d'une spécificité de biodiversité) est une piste que les Vert-e-s doivent examiner et, cas échéant, soutenir.